UNE FAMILLE BOURGEOISE D'ALSACE LES SCHNEIDER DE COLMAR DE LA FIN DU XVIº AU DÉBUT DU XVIIIº SIÈCLE

PAR

CHRISTIAN WOLFF

PRÉFACE ET AVERTISSEMENT SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

CHAPITRE PREMIER

LE CADRE.

Place forte et marché agricole, Colmar est membre de la Décapole et ville impériale gouvernée par un « Magistrat ». La ville passe à la Réforme en 1575. La Contre-Réforme de 1627 et la conquête française provoquèrent de grands remous dans la bourgeoisie. Ce n'est qu'en 1680 que Colmar se soumit définitivement au roi de France.

CHAPITRE II

ÉTUDE GÉNÉALOGIQUE ET SOCIOLOGIQUE.

L'origine. — La famille Schneider est venue de Hesse en Alsace après 1550, mais des indices laissent supposer des attaches plus anciennes avec la Haute-Alsace. D'origine artisanale, ils viennent de parvenir à la classe des officiers.

La filiation. — Trois branches apparaissent dès le début : celles des frères Pierre et Louis, celle de Balthasar, leur cousin. Pierre est fixé à Munster, Balthasar et Louis à Colmar.

Les alliances. — D'emblée, les trois Schneider entrent dans le cercle patricien de leur ville. Notice sur quelques-unes de ces familles bourgeoises, auxquelles ils s'allient, ainsi que leur descendance, notamment les Sandherr, les Krauss et les Buob. Le jeu de leurs alliances permet aux Schneider de s'élever rapidement.

CHAPITRE III

LES FONCTIONS.

Les intendants et comptables. — Apparaissant en 1568 dans les actes, Balthasar est successivement économe du couvent de Marbach, maire de la cour colongère de Kybourg à Eguisheim et intendant de la famille noble de Ruest à Colmar. Tempérament violent, rusé et cupide, il passe sa vie en procès et se fait détester de la plupart de ses maîtres. A sa mort, en 1616, son fils, Jean Balthasar II, lui succède au service des Ruest. Daniel, fils du précédent, administre depuis 1660 les biens sécularisés du prieuré clunisien de Saint-Pierre et le Gymnase protestant, aidé de son frère Emmanuel. Sa conduite lui attire des ennemis parmi les patriciens qui convoitent sa place.

Les greffiers et secrétaires. — Devenu, en 1585, greffier-syndic de Munster, ville impériale et protestante voisine de Colmar, Pierre accomplit sa carrière avec un dévouement et une conscience dignes d'éloge; il est pourtant l'objet des calomnies du sous-prévôt Nitschelm.

Jean Balthasar IV remplit les fonctions d'archiviste, de greffier de justice et de greffier-syndic de Colmar. C'est à titre d'archiviste et de greffier qu'il fut chargé de plusieurs missions diplomatiques et que lui fut confié le bailliage de Sainte-Croix-en-Plaine, village acheté par la ville en 1535. Son frère Daniel, en raison de sa connaissance des affaires françaises, reçut le poste de syndic français créé pour lui. Le fils de l'archiviste, Jean Balthasar V, occupa, en 1675, la charge de greffier-syndic de Munster après son beau-frère, mais dut l'abandonner en 1686, à cause de son refus d'abjurer.

Son frère, Jean Benoît, nommé en 1683 greffier de justice à Colmar, se heurta au parti catholique, soutenu par l'intendant de la Grange et dut résigner sa fonction au profit de son collègue catholique Voegtlin; en contre-partie, il obtint le commissariat des tutelles, charge qui le fit entrer au conseil municipal. En 1690, le nouveau greffier Dumontet lui afferma son office pour six ans, mais La Grange le refusa de nouveau. Deux de ses neveux devinrent aussi greffiers: l'un, Ernest-Henri, à Stralsund, en Poméranie suédoise, l'autre, Daniel II, à Wissembourg, puis à Landau, avant d'émigrer pour cause de religion à Moscou, vers 1700.

Magistrats, receveurs et baillis. — Daniel, déjà économe de Saint-Pierre et second syndic, entra au Magistrat en 1660 comme stettmestre : sa magistrature coïncide avec le conflit qui sépara la Décapole du duc de Mazarin, grand bailli de Haguenau. Balthasar III, fils de Pierre, fut, dans le même temps, bourgmestre de Munster et dirigea sa cité selon la même ligne politique que Colmar. Lorsque Jean Benoît parvint à son tour au Magistrat de Colmar, la ville s'était déjà soumise au roi ; par l'autorité de l'intendant et du gouverneur d'Alsace, d'une part, par la présence dans ses murs du Conseil souverain et du préteur royal, d'autre part, elle avait été con-

trainte de se plier au régime de mi-partie, qui partageait à égalité les charges entre les protestants et les catholiques, tenus à l'écart jusqu'à 1680. Aussi le pouvoir politique et administratif de Jean Benoît, parvenu, en 1699, à la magistrature suprême, était-il considérablement amoindri par rapport à ce qu'avait été à l'époque impériale cette haute charge.

Jean Balthasar V, après dix années d'attente, obtint, en 1697, le bailliage de Wihr-au-Val, possession du prince de Birkenfeld, puis, en 1704, celui de la baronnie de Fleckenstein. Job David, fils de Pierre, fut un

temps bailli de Heiteren pour le comte de Ribaupierre.

Ambroise, frère de Daniel, après des démêlés avec ses concitoyens à cause de son intolérance envers les catholiques, quitta Colmar et devint, en 1668, receveur domanial et ecclésiastique du bailliage de Riquewihr, propriété du comte de Wurtemberg-Montbéliard. Ressemblant beaucoup à son grand-père Balthasar par son caractère emporté, il se créa des ennemis parmi ses collègues officiers seigneuriaux et, après une affaire de diffamation, la situation s'envenima au point qu'au printemps de 1672, il tua le greffier Daser d'un coup de pistolet et s'enfuit se réfugier à Reutlingen, plaidant la légitime défense. Resté impuni, il eut l'impudence et l'inconscience de solliciter, en 1677, la place de bailli de Riquewihr qui était vacante, et, chose extraordinaire, le Wurtemberg la lui accorda : c'était en pleine guerre de Hollande, les troupes royales commettaient les excès les plus graves sur les territoires du comte. Au bout de cinq ans, les plaintes s'élevèrent de plus en plus nombreuses et précises contre Ambroise, qui se conduisait comme un despote, s'étant entouré d'amis et de parents. Le receveur Fortis et un jeune Colmarien, Jean-Jacques Frid, après avoir convaincu l'intendant et le duc administrateur de Wurtemberg, réussirent à le faire destituer. Mais Schneider joua la carte française et s'appuya sur le Conseil souverain, en se faisant passer pour catholique. En 1685, il fut renvoyé, lorsqua le duc se résigna à nommer à sa place non pas Frid, protestant, mais un catholique romain, selon les ordres du roi. Ambroise se retira à Strasbourg, largement pensionné par le Wurtemberg.

Les diplomates. — Jean Balthasar IV fut chargé, en 1642, d'une mission à la cour de France, qui le mena jusqu'en Catalogne : il s'agissait d'épargner à la ville une dîme extraordinaire perçue par l'armée française. A son retour, il accompagna J. H. Mogg à Paris pour renouveler le traité de Rueil (1644) et, en 1645, il défendit les intérêts de la Décapole avec constance et fidélité aux congrès de Munster et d'Osnabrück. Il ne put empêcher la cession des droits détenus sur l'Alsace par l'Autriche à la France; ses relations avec Longueville, Servien, Volmar, Th. Godefroy, les bourgmestres Goll de Sélestat et Wettstein de Bâle. Revenu en 1648, il repartit l'année suivante pour le congrès de Nuremberg, où il obtint l'évacuation des dix villes par les troupes françaises. Il n'eut point de succès à la diète de Ratisbonne en 1654. Il est en bonne partie l'auteur de

l'Apologia civitatis Colmariensis (1645), où il tente de justifier l'alliance de Colmar avec la Suède, puis avec la France.

Après sa mort, son frère Daniel fut envoyé comme syndic français et stettmestre à la diète de Ratisbonne en 1663. Revenu en 1666, contre le gré du Magistrat, il soutint contre celui-ci un procès qui fut mené pendant neuf ans tant à Ratisbonne et à Spire qu'à Vienne. Suspendu de ses fonctions, en 1667, par ses collègues, il fut rétabli comme stettmestre, en 1676, par ordre de l'empereur Léopold. Le gouvernement français s'était abstenu d'intervenir.

Autres fonctions et professions. — La famille Schneider compte aussi des commerçants, des militaires et des apothicaires. Jean-Henri fut, de 1681 à 1689, pasteur de l'ambassade suédoise à Paris, puis mourut pasteur à Bergen dans l'île de Rügen (Poméranie suédoise).

CHAPITRE IV

LA FORTUNE ET LES BIENS.

Balthasar ou la fondation d'une fortune. — Venu pauvre au service de Marbach, Balthasar, dès son installation à Colmar, en 1569, sut tirer parti de tous les avantages que lui offraient ses intendances successives. Il se maria avec une veuve aisée, par laquelle il obtint d'entrer au service des Ruest. Veuf à son tour, il épousa la fille du greffier-syndic, mariage qui éleva sa situation sociale. Par une série d'héritages obtenus parfois à coup de procès, il réussit à s'enrichir rapidement. Les sources de sa fortune : le prêt d'argent sous forme de rentes assignées sur des immeubles avec hypothèque spéciale, la vente des produits de ses terres et principalement du vin et de l'eau-de-vie qu'il expédiait jusqu'à Fribourg en Suisse, marché vers Lyon et vers l'Italie.

En 1588, les États du Wurtemberg lancèrent un emprunt de 300.000 florins pour payer les dettes du duc défunt. La régence de Montbéliard dut lever 56.000 florins et chargea Balthasar de trouver à Colmar et ses environs 22.500 florins contre une petite commission. Lui-même apporta 4.000 florins au revenu annuel de 200 florins. Il était devenu un véritable courtier et banquier. Taxé, en 1569, à 8 batz de taille, il versait, en 1615, 15 livres.

Jean Balthasar II. — Fils unique et unique héritier de son père, Jean Balthasar en fut aussi le continuateur : il pratiqua la même politique de mariages riches, de course aux héritages, de placement de capitaux; outre les créances de son père, il encaissait les revenus de ses propres prêts au duc de Wurtemberg, aux villes de Colmar et de Munster (qui payait les intérêts en beurre et en bois); il vendait aussi son vin et de l'eau-de-vie. C'est à peine si la Contre-Réforme porta atteinte à sa fortune : en 1629, il payait 38 livres de taille, la plus forte taxe perçue à Colmar. En 1634, après sa mort, trente-cinq fûts, contenant 1.730 hectolitres de vin, étaient entreposés dans ses différents celliers. En outre, il paraît avoir exploité des mines de plomb.

Pierre et Louis. — Munster étant un bourg vivant de son bois et de ses pâturages, Pierre assit sa fortune sur l'exploitation fermière et plaça habilement ses capitaux. A Colmar, Louis se distingua par une politique de mariages que favorisait le régime de dévolution en usage à Colmar. Le plus clair de sa fortune résida longtemps dans le moulin des Trois-Tournants, qu'il dut vendre en 1612.

La postérité de Jean Balthasar II. — La fortune acquise par Jean Balthasar permit à ses enfants d'avoir une éducation soignée et d'accéder aux offices, mais subit un coup décisif lors de son partage en neuf parts, celles des enfants et celle de leur mère. L'un d'eux même, Daniel, mourut endetté, malgré le riche mariage qu'il avait contracté. Ses biens ayant été confisqués après son crime, Ambroise se reconstitua une honnête fortune. Jean-Benoît, en revanche, n'ayant point d'enfants de sa femme, riche veuve, fut un habile banquier et sut tirer parti de la crise du logement consécutive à l'installation du Conseil souverain à Colmar (1698). Acquéreur de fiefs et de dîmes cédés par la noblesse en mal de ressources, producteur de vin, ses créances dépassaient à sa mort 46.000 florins.

Étude du régime des biens observé à Colmar, des immeubles et des meubles possédés par les Schneider. — Comme tout l'empire, Colmar vivait sous le régime du droit romain; le Magistrat, cependant, le complétait ou l'amendait selon les besoins par ses décrets. Tableau des maisons habitées et possédées par les Schneider de Colmar.

CHAPITRE V

ÉTUDE MORALE ET INTELLECTUELLE.

La vie sociale. — Les Schneider prennent part à la vie des corporations, s'intéressent à la politique. Ils possèdent des armoiries. Amateurs de réunions familières autour d'une table bien garnie, ils retrouvent leurs confrères au poêle de leur tribu et leurs pairs à la société du Wagkeller, sorte de club patricien fondé au début du xve siècle, qui organise des promenades, des chasses, des bains et des banquets; la société de tir est fréquentée assidûment par Balthasar, son fils et Louis. Leurs femmes sont réduites aux travaux du ménage, à l'éducation des enfants et ne quittent leur foyer qu'à l'occasion de baptêmes, de mariages et d'enterrements.

La vie de famille. — Rapide examen de la vie courante et quotidienne : les Schneider vivent simplement, mais confortablement. Les dernières générations connaissent les raffinements rapportés de leurs voyages ou importés par la mode française. Parmi ses relations, la famille fréquente surtout ses égaux, les patriciens. Les mœurs sont patriarcales, mais le caractère propre aux Schneider, une certaine fougue innée, a donné lieu à des scandales : un crime, un divorce, un rapt et un adultère, ainsi qu'à de nombreux procès.

La religion et le civisme. — Protestants farouches, les Schneider sont, dès le début, semble-t-il, luthériens orthodoxes dans une paroisse professant par tradition un luthéranisme mitigé. Ils pratiquent le culte familial et la confession privée. Vivant au sein d'une ville impériale et libre, ils veillent avec un soin jaloux à en défendre les privilèges et l'autonomie. Leur foi évangélique et leurs convictions « impériales » les amenèrent à s'expatrier nombreux, à cause de l'intolérance et de l'absolutisme royaux.

La culture intellectuelle. — Soucieux de donner à leurs enfants une éducation soignée, ils leur font apprendre le latin, le grec et le français, leur donnent des précepteurs, les envoient dans les universités et les poussent à visiter pendant de longs mois l'Europe du Nord et la France, quelquefois l'Angleterre et l'Italie.

A l'instar de nombreux bourgeois des villes d'Alsace, ils continuent à pratiquer les classiques et les humanistes, ayant au début une préférence marquée pour la théologie, les controverses religieuses, le théâtre et l'histoire antiques, Érasme aussi; plus tard, leurs bibliothèques contiennent surtout des ouvrages d'histoire contemporaine et de droit. C'est dans les œuvres de l'antiquité, Tite-Live et Thucydide, qu'ils trouvent les modèles de vertu civique qu'ils s'efforcent d'incarner dans le gouvernement de leur ville. Jean Balthasar II est, en 1608, le dédicataire d'un poème épique latin sur la naissance du Christ.

Ils semblent avoir été amateurs de peinture ; chantant volontiers chez eux psaumes et chorals, les survivants de la famille ont, en 1734, contribué à l'achat des orgues Silbermann.

CONCLUSION

En marge de son génie propre, la famille Schneider est bien représentative d'une bourgeoisie protestante et attachée au Saint-Empire.

APPENDICES

- I. Iconographie de la famille.
- II. Inventaire de Jean Balthasar II, Louis, Daniel, Jean-Benoît.
- III. Pièces justificatives; tableau des monnaies, poids et mesures.
- IV. Index des noms de personnes et de lieux.
- V. Tableaux généalogiques des Schneider, Sandherr, Wetzel, Krauss, Ortlieb, Mogg, Binder et Scharlapaur.
- VI. Carte politique de la région de Colmar en 1648. Plan de Colmar en 1720, avec emplacement des lieux d'habitation de la famille.